

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 12 janvier 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le douze janvier à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le vingt-et-un décembre deux mille quinze, se sont réunis à la salle des Mariages de la Mairie d'Arnay-le-Duc, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R. – CHAVE C. – CLERGET M-A. – DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. – DUBAJ M-T. – BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. (jusqu'à 18h50) – NIVOIS C. — LHOMME J-L. – LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. – HENRY-DESCHAMPS M. – L'HOSTE A. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. – ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. – MAITRE M-R. – RENAULT F. - BIGEARD A. – MOINGEON A. – GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. – POILLOT A.

Etaient absents excusés :

DUFOUR M-B. – LIBRE M. (procuration à GOBBO P.) – DECOMBARD J. – BELORGEY A. – LIEBAUT R.

Le Président remercie Monsieur CHAVE, Maire d'Arnay-le-Duc, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il remercie Madame MOINGEON B. Conseillère départementale pour sa présence.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames VILMUS F. Sous-Préfète de Beaune, BARRAUD D. Trésorière, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Il ouvre la séance à 17 h 45 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 34 titulaires

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes possibles : 35

Nombre de délégués absents : 6

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Madame CLERGET M-A.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 23 décembre 2015. Aucune observation n'a été constatée.

**Accueil et intervention du Centre Social**

Présentation du projet social qui a été agréé le 17 novembre 2015 par la CAF, signé pour une durée de 4 ans.

Monsieur ROUHETTE M. quitte la séance à 18 h 50 mn.

**Compétence scolaire**

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires qu'une réunion a eu lieu le 05 janvier 2016 avec Monsieur VELTEN, IEN de Semur-en-Auxois et les Vice-Présidents, dans le cadre des orientations de la carte scolaire pour la rentrée 2016-2017 du RPI de Viévy, Magnien et du groupe scolaire de Lacanche.

Concernant le groupe scolaire de Lacanche, Monsieur VELTEN propose après accord des collectivités de modifier l'organisation fonctionnelle en supprimant les deux entités, école élémentaire, école maternelle et de les fusionner en une seule école primaire.

Cette fusion aurait pour conséquences :

- la suppression du poste de directrice de l'école maternelle ;
- la création d'une école primaire à 4 classes ;
- l'obtention d'une journée de décharge pour le directeur.

Monsieur GOBBO, Maire de Lacanche, ne souhaite pas se prononcer avant d'avoir rencontré les parties concernées et d'en avoir discuté.

Le Président propose de reporter ce point au prochain conseil communautaire.

### **Office du Tourisme – Modification statutaire de la Communauté de Communes**

Afin d'anticiper la loi NOTRe qui prévoit la gestion des Offices de Tourisme pas les EPCI dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, Monsieur le Président propose de modifier le statut juridique de l'Office du Tourisme d'association, en régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public administratif (SPA).

Le SPA est un service public qui est soumis aux règles de droit public. Il est administré, sous l'autorité du Président, par un Conseil d'exploitation, son président et un directeur, les membres sont au minimum 3 et la durée du mandat correspond à la durée du mandat du conseil.

- Le directeur est nommé par le président de la Communauté de Communes
- L'ordonnateur est le président
- Le comptable est le trésorier
- Le personnel est de droit public, transfert des contrats de droit privé en contrat de droit public applicables à la fonction publique, tout en conservant le bénéfice de leur contrat en CDI et de leur rémunération antérieure, après avis de la commission technique.

Vote :

Pour : 33

Abstention : 2

Contre : 0

### **Office du Tourisme – Nouveaux statuts**

Avec la création d'un office de tourisme communautaire en régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public administratif, il convient d'adopter des statuts correspondants à son mode de gestion, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **Office du Tourisme – Création d'un budget annexe**

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de créer un budget annexe « office du tourisme », à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour prendre en compte la prise de compétence au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Il communique le montant estimatif de cette prise de compétence, qui s'élève à 65 000 € en précisant qu'aucune charge n'est ajoutée. Les sommes versées correspondent aux aides financières actuellement versées à l'office du tourisme dans le cadre d'une convention financière.

Vote :

Pour : 33

Abstention : 2

Contre : 0

### **Office du Tourisme – Création d'une régie**

Le Président propose de créer une régie de recettes office du tourisme à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, dans le cadre de la création d'un SPA.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **Office du Tourisme – Création de deux emplois**

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaire de créer deux emplois permanents afin de transférer les agents actuellement employés par l'office du tourisme, vers la Communauté de Communes.

Les deux emplois créés appartiendront l'un au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil et de développement, l'autre au cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **Chemin de randonnée**

Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que l'inscription des sentiers de randonnée n°1, n°2 et n° 9 au PDIPR avait été votée lors de la réunion de conseil du 23 juin 2015.

La délibération ne convenant pas aux services instructeurs il convient de la compléter par l'ajout de plusieurs engagements de la part de la collectivité :

- Recueil des autorisations de passage ;
- S'engager à poursuivre dans le temps la validité des autorisations de passage ;
- S'engage à entretenir ou faire entretenir les équipements spécifiques ;
- Autorise le président à passer un marché pour l'entretien des équipements spécifiques ;
- S'assure auprès des communes concernées de l'état de la structure de chaussée.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

### **Gestion du personnel**

Monsieur le Président explique aux Conseillers Communautaires que le contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) d'un agent arrive à échéance le 02 février 2016, il propose de renouveler ce contrat pour une période de 1 an.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

La séance est levée à 20 h 30.

Le Président,  
Jérôme SOUPART